

L'an deux mil vingt, le 16 octobre 2020, le Conseil municipal de Tortequesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents,
à l'exception de Mme DUBOIS Sylvette, Mme PONT Vanessa, M. MARTEAUX Fabrice

M. ZAWADZKI Julien a été nommé secrétaire de séance

3099 - Création fourniture et installation d'un terrain multisports et travaux de rénovation du terrain de tennis

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un terrain multisports et de rénovation du terrain de Tennis. Il fait part de la consultation qu'il a menée :

Fourniture et installation du terrain multisports, 3 entreprises ont répondu :

Entreprise SATD de Russ	47 892.80 € HT
Entreprise RENOV'SPORT de Beauquesne	48 711.00 € HT
Entreprise CASAL SPORT de Molsheim	49 536.00 € HT

Création d'une plateforme pour le terrain multisports et rénovation du terrain de tennis, 2 entreprises ont répondu :

Entreprise DELAMBRE de Bucquoy	40 521.50 € HT
Entreprise HEDOIRETP de Dury	54 776.00 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer la fourniture et l'installation du terrain multisports à l'entreprise RENOV'SPORT pour un montant HT de 48 711.00 € , la création de la plateforme et la rénovation du terrain de tennis à l'entreprise DELAMBRE pour un montant HT de 40 521,50 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents afférents à ce projet
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil départemental pour cette opération

4000 - Création fourniture et installation d'un terrain multisports et travaux de rénovation du terrain de tennis

M. le Maire rappelle la décision d'engager des travaux pour la création, la fourniture et l'installation d'un terrain multisports ainsi que des travaux de rénovation du terrain de sport.

L'enveloppe financière pour ce projet s'élève à 89 232.50 € réparti comme suit :

Fourniture et installation du terrain multisports	48 711.00 € HT
Création de la plateforme et la rénovation du terrain de tennis	40 521.50 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une aide auprès du Conseil Régional pour la réalisation de cette opération.

4001- Attribution n° voirie - Rue du 19 Mars

M.le Maire fait part au Conseil que suite à la construction d'une nouvelle maison rue du 19 mars il convient de lui attribuer un numéro de voirie.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ATTRIBUE** le n° de voirie suivant pour la parcelle B 930 :

1 bis rue du 19 mars

4002 - Indemnisation groupama

M. le maire rappelle les détériorations subies sur le mobilier urbain rue de Bellonne par un véhicule identifié.

Il fait part au Conseil de l'indemnisation de Groupama d'un montant de 562.45 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** l'indemnisation de GROUPAMA d'un montant de 562.45 €

4003 - Colonie d'hiver 2021

Monsieur le Maire expose que la colonie d'hiver est reconduite en février 2021 en partenariat avec l'Association multiloisirs intercommunale de Gouy sous bellonne et soumet les propositions de destinations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CHOISIT** le séjour en Savoie sur la Commune de CREST VOLAND du 20/02 au 27/02/2020 en centre d'hébergement. Le coût du séjour s'élève à 805 €/enfant répartis comme suit :

Participation des familles	300.00 €
Participation de la commune	252.50 €
Participation de la CAF	252.50 €

4004 - Fleurissement du village

Mme RENARD, Présidente de la Commission Espaces verts rappelle la décision du Conseil de procéder au fleurissement du village. Elle présente la consultation qu'elle a menée pour ces travaux, la prestation comprenant la fourniture et la mise en place des végétaux.

Entreprise DEHAESE	8 516.51 €
Entreprise LEMOINE Espaces verts	13 847.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les travaux de fleurissement seront réalisés par l'Entreprise DEHAESE.
- **DIT** que cette prestation sera étalée sur plusieurs années.